

Règlement du jeu concours

« Gagne ton pass pour VivaTech 2026 »

Le présent règlement définit les conditions et les modalités de participation au jeu concours organisé sur Instagram et décrit ci-après.

Article 1 - Société organisatrice

Le jeu concours « Gagne ton pass pour VivaTech 2026 » (ci-après le « Jeu ») est organisé par ZE BOX, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 200 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 839 558 350, dont le siège social est situé 19 rue Henri Barbusse, 13001 Marseille (ci-après l'« Organisateur »).

Le Jeu est diffusé sur le compte Instagram officiel de ZEBOX (@zebox.io) (ci-après le « Compte »).

Article 2 - Objet et durée du Jeu

Le Jeu se déroule à compter de la publication de la publication dédiée, le 14 juin 2026, et jusqu'au mardi 16 juin 2026 à 18h00 (heure de Paris), date et heure de clôture des participations.

Toute participation enregistrée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 3 - Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte Instagram authentique et conforme aux conditions d'utilisation d'Instagram.

Sont exclus de la participation les membres du personnel de ZEBOX, ainsi que les membres de leur famille proche.

La participation est strictement personnelle et nominative. Un même participant ne pourra être désigné gagnant qu'une seule fois.

Article 4 - Modalités de participation

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer, le participant doit, pendant la durée du Jeu :

- être abonné au Compte Instagram de ZEBOX ;
- aimer (liker) la publication dédiée au Jeu ;
- identifier en commentaire de cette publication au moins une personne de son choix.

Chaque commentaire identifiant une personne distincte constitue une participation supplémentaire et augmente les chances de gain. Les commentaires identifiant des comptes fictifs, des comptes de marque ou manifestement frauduleux ne seront pas pris en compte.

À titre de chance supplémentaire et facultative, le participant peut partager la publication en story en identifiant le Compte.

Article 5 - Détermination des gagnants

Le gagnant sera désigné par tirage au sort aléatoire parmi l'ensemble des participations valides, effectué le mardi 16 juin 2026 à compter de 18h00 au moyen d'un outil de tirage au sort.

Un (1) gagnant sera désigné. Une (1) personne suppléante pourra être tirée au sort afin de pallier l'indisponibilité ou l'absence de réponse du gagnant principal dans les conditions prévues à l'article 7.

Article 6 - Dotation

La dotation mise en jeu est composée de :

- deux (2) pass d'accès au salon VivaTech 2026, se tenant du 17 au 20 juin 2026 à Paris Expo Porte de Versailles, permettant au gagnant et à la personne de son choix d'assister à l'événement ;
- une visite privée du stand de ZEBOX, le mercredi 17 juin 2026, en compagnie des équipes de ZEBOX, à la découverte des innovations des startups accompagnées.

La dotation est nominative. Elle ne peut être ni échangée, ni cédée, ni remplacée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière, totale ou partielle. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration éventuels restent à la charge du gagnant et de son invité. La valeur de la dotation, donnée à titre indicatif, ne saurait engager l'Organisateur.

Article 7 - Annonce et remise de la dotation

Le gagnant sera informé dans les meilleurs délais après le tirage au sort, par un message privé envoyé depuis le Compte et, le cas échéant, par une mention dans une publication ou une story dédiée.

Compte tenu de la proximité de l'événement, le gagnant devra confirmer l'acceptation de sa dotation et communiquer les informations nécessaires à sa remise dans un délai de 6 heures suivant la prise de contact.

À défaut de réponse dans ce délai, le gagnant sera réputé renoncer à sa dotation, laquelle pourra être attribuée au suppléant ou rester acquise à l'Organisateur, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée.

Article 8 - Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des serveurs, de la plateforme Instagram ou de tout problème technique affectant le bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier, de reporter ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances l'exigeant, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

L'accès au salon VivaTech 2026 demeure soumis aux conditions générales et au règlement de l'organisateur dudit salon.

Article 9 - Absence de lien avec Instagram et Meta

Le Jeu n'est ni organisé, ni parrainé, ni géré, ni associé à Instagram ni à la société Meta Platforms, Inc. Le participant reconnaît qu'Instagram et Meta n'encourent aucune responsabilité au titre du Jeu. Les informations communiquées par le participant le sont à destination de l'Organisateur et non d'Instagram ou de Meta.

Article 10 - Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu (notamment l'identifiant Instagram et, pour le gagnant, les coordonnées nécessaires à la remise de la dotation) font l'objet d'un traitement par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, aux seules fins de gestion du Jeu et de remise de la dotation.

La base légale du traitement repose sur l'intérêt légitime de l'Organisateur à organiser le Jeu et, le cas échéant, sur l'exécution des mesures nécessaires à la remise de la dotation. Les données sont conservées pour la durée nécessaire à la gestion du Jeu, puis supprimées dans un délai de 3 mois après la clôture du Jeu, sauf obligation légale contraire.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés auprès de community@ze-box.io. Le participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 11 - Propriété intellectuelle et droit à l'image

Le participant autorise l'Organisateur à mentionner son identifiant Instagram dans le cadre de l'annonce des résultats. Toute communication ultérieure relative au gagnant fera l'objet de son accord préalable. Les marques, logos et éléments graphiques de ZEBOX et de VivaTech demeurent la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs.

Article 12 - Modification du règlement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Toute modification sera réputée applicable dès sa mise en ligne.

Article 13 - Litiges et loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute réclamation relative au Jeu devra être adressée à l'Organisateur dans un délai de 30 jours suivant la clôture du Jeu. À défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux français compétents.

Article 14 - Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 15 - Accès au règlement

Le présent règlement est accessible gratuitement pendant toute la durée du Jeu via le lien figurant dans la biographie du compte Instagram [@zebox.io](https://www.instagram.com/zebox.io).

Fait à Paris, le 14 juin 2026.